



Fédération Syndicale Unitaire

Orléans-Tours

Orléans le 11 avril 2012

Plate forme décrochage : des dysfonctionnements inquiétants

Depuis 1 an, est mise en place une plate forme décrochage dans les bassins de formation. Ce dispositif sous l'autorité du Préfet, consiste à faire remonter au niveau national les bases élèves des établissements scolaires publics (collèges et lycées), privés, CFA, Missions locales... Les fichiers sont ensuite croisés de date à date, afin de repérer des jeunes qui ne seraient inscrits nulle part, donc des jeunes potentiellement sans solution. Une liste est donc établie et « redescendue » aux responsables des plateformes nommés par le Préfet. Les responsables peuvent être des Directeurs de Centre d'Information et d'Orientation comme dans l'Eure et Loir, des chefs d'établissement comme sur le bassin de Bourges ou des directeurs de mission locale comme sur le bassin de St Amand. Le travail consiste alors à contacter tous les jeunes de chaque liste, ce qui représente un travail énorme : à Vierzon 3 semaines complètes en temps ont été nécessaires !!! Et les listes ne sont pas fiables car trop décalées dans le temps. Lorsque le repérage des élèves a été fait, il leur est proposé un entretien ou une session d'information et d'orientation collective. L'exemple de Vierzon est édifiant : sur une liste de 209 jeunes redescendue après croisement, 30 ont été repérés comme véritablement « en situation inconnue » et 4 se sont déplacés pour une action collective d'information organisée. La Mission Générale d'Insertion de l'Education Nationale aurait de toute façon, repéré ces jeunes du fait d'un travail étroit de collaboration avec tous les organismes qui s'occupent des jeunes.

Dans l'Eure et Loir, dans le bassin de Chartres, une liste de 706 jeunes est redescendue après croisement, une liste de 427 jeunes de 16 à 18 ans a été retenue (la plate forme est chargée des 16-18 ans). Sur ces 427, 112 ont été repérés comme susceptibles d'être sans solution. Ils ont donc reçu un courrier CIO/ Mission locale, une dizaine de jeunes ont répondu au courrier. Au total ce sont 328 heures de travail qui ont été nécessaires pour au final seulement 10 élèves.

Ce dispositif pose de sérieux problèmes :

- Il est sous l'autorité du Préfet et non pas de l'Education Nationale dont l'une des missions est de suivre les jeunes sortis du système éducatif (MGI). **L'Education Nationale est donc soumise aux injonctions du Préfet.**
- Des listes « se baladent » et sont envoyées à des responsables de plateforme qui ne sont pas forcément de l'Education Nationale (ex St Amand)
- Aucune solution (ou très peu) n'est proposée car il n'y a pas de solution, rien n'est mis en place pour ces jeunes !!!
- Le travail de la MGI est totalement nié.

- Les listes établies ne sont pas fiables.
- Le temps consacré à cette tâche est disproportionné par rapport au résultat final : c'est un système qui tourne à vide.

C'est un dispositif qui n'a aucune efficacité mais qui cache un objectif non avoué : **car s'il ne sert à rien, il organise cependant un grand fichage des jeunes et des élèves notamment ceux présentés comme potentiellement dangereux : les sans solution.** Sinon pourquoi **le Préfet du Cher, lors d'une réunion concernant ce dispositif, aurait-il fait ce parallèle dangereux entre les jeunes de 16 à 35 ans qui sont majoritaires en prison et ces jeunes sans solution ?**

La FSU exige l'abandon de ce dispositif, que des moyens supplémentaires soient donnés à la MGI et que de vraies solutions de formation au sein de l'Ecole soient proposées à ces jeunes. Faciliter l'insertion des jeunes se fera par un accès à la qualification mais aussi par une politique d'emploi volontariste. Faciliter l'insertion passe par la création d'emplois et une augmentation de l'activité.

